



CRITÈRES DE SÉLECTION - CHAMPIONNAT DU MODE CYCLO-CROSS 2009 31.01-01.02 2009 - Hoogerheide - Pays-Bas (Hollande)

Date finale de sélection: 12 décembre 2008

Quotas maximum de l'équipe en fonction du règlement de l'Union Cycliste Internationale (UCI)

Elite homme: 4 coureurs

Espoir homme: 5 coureurs

Junior homme: 5 coureurs

Femme: 5 coureurs

Les sélections sont ouvertes à tous citoyens canadiens ayant un passeport au moment de la nomination, à ceux qui ont une licence de coureur UCI, aux membres en règles de l'association cycliste canadienne (ACC) ou d'une fédération nationale autre reconnue par l'UCI, aux membres en règles d'une association provinciale canadienne reconnue par l'ACC, aux membres en règles de l'UCI et aux membres en règles avec le Centre Canadien de l'Éthique dans le Sport (CCES).

Tous les athlètes doivent savoir que leur participation au championnat du monde de cyclo-cross 2009 est entièrement à la charge de ceux-ci, et que ceux-ci devront de plus contribuer au financement du personnel de soutien. Les athlètes pourront peut-être bénéficier de visibilité commerciale sur leur maillot dans les limites imposées par l'UCI.

Si le niveau de performance de l'athlète ne justifie pas une sélection en championnat du monde, l'ACC se réserve le droit de

- diminuer son quota de participant.

Les athlètes désirant participer au championnat du monde de cyclo-cross 2009 doivent impérativement prendre le départ des championnats canadiens de cyclo-cross 2008.

Toute dispute doit être gérée selon la politique d'appel de l'ACC.

Pour être considéré lors de la sélection, les athlètes doivent également rencontrer les critères suivants :

Standard minimum de performance:

Elite Homme / Femme

- 1) Finir dans un temps équivalent à au plus 105% du temps du vainqueur de l'épreuve élite des championnats canadiens 2008 ou,
- 2) Accumuler 125 points au classement UCI en date du 9 décembre 2008 ou,
- 3) Être le coureur canadien avec le plus de points au classement UCI de Cyclo Cross en date du 9 décembre 2008 ou,
- 4) Finir dans le top 10 pour les hommes et top 5 pour les femmes lors d'une épreuve USGP.

U23 homme:

- 1) Finir dans un temps équivalent à au plus 105% du temps du vainqueur de l'épreuve U23 des championnats canadien 2008 ou,
- 2) Accumuler 50 points au classement UCI de Cyclo Cross en date du 9 décembre 2008

Junior homme:

- 1) Finir dans un temps équivalent à au plus 105% du temps du vainqueur de l'épreuve junior des championnats canadien 2008

Critère de sélection:**Elite homme:**

- 1) Champion canadien 2008;
- 2) Le coureur ayant accumulé le plus de points au classement UCI de Cyclo Cross en date du 9 décembre 2008 ou choix de comité:
- 3) Le 2^{ième} coureur ayant accumulé le plus de points au classement UCI de Cyclo Cross en date du 9 décembre 2008 ou choix de comité :
- 4) Choix de comité;

U23 homme:

- 1) Champion canadien 2008;
- 2) Le coureur ayant accumulé le plus de points au classement UCI de Cyclo Cross en date du 9 décembre 2008 ou choix de comité:
- 3) Le 2^{ième} coureur ayant accumulé le plus de points au classement UCI de Cyclo Cross en date du 9 décembre 2008 ou choix de comité :
- 4) Le 3^{ième} coureur ayant accumulé le plus de points au classement UCI de Cyclo Cross en date du 9 décembre 2008 ou choix de comité :
- 5) Choix de comité;

Junior homme:

- 1) Champion canadien 2008;
- 2) 2ième place au championnat canadien 2008;
- 3) 3ième place au championnat canadien 2008;
- 4) Choix de comité;
- 5) Choix de comité;

Elite femme:

- 6) Championne canadienne 2008;
- 7) La coureuse ayant accumulé le plus de points au classement UCI de Cyclo Cross en date du 9 décembre 2008 ou choix de comité:
- 8) La 2^{ième} coureuse ayant accumulé le plus de points au classement UCI de Cyclo Cross en date du 9 décembre 2008 ou choix de comité :
- 9) La 3^{ième} coureuse ayant accumulé le plus de points au classement UCI de Cyclo Cross en date du 9 décembre 2008 ou choix de comité :
- 10) Choix de comité;

Si plus d'athlètes que les quotas accordés au Canada sont intéressés à prendre part à l'épreuve, la sélection finale sera effectuée par le comité de haute performance de l'ACC. Les athlètes intéressés devront s'assurer de travailler étroitement avec l'ACC afin que les procédures logistiques soient en ligne avec les politiques de l'association.

Note: En cas de disparité entre le document anglais et français, le document anglais prévaut.

L'ACC se réserve le droit de réviser et changer les critères de sélection, ou les sélections dans les cas où un changement de règlement ou de politique de la part de l'UCI surviendrait une fois les critères de sélection affichés.